
Révision du procès-verbal de la cent quarante-deuxième session du Conseil d'administration

Cote du document: EB 2024/143/R.36/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 3 d) ii)

Date: 11 décembre 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à: i) approuver les modifications du projet de procès-verbal de la cent quarante-deuxième session telles que proposées au paragraphe 1; ii) prendre note des modifications proposées au paragraphe 2; iii) adopter le procès-verbal tel que révisé.

Questions techniques:

Claudia ten Have
Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
courriel: c.tenhav@ifad.org

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations avec les
États membres
Bureau de la Secrétaire
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Révision du procès-verbal de la cent quarante-deuxième session du Conseil d'administration

1. Il a été demandé d'apporter au projet de procès-verbal de la cent quarante-deuxième session du Conseil d'administration (EB/142/D) les modifications ci-après. Pour plus de clarté, le texte ajouté est souligné et le texte supprimé est barré.
 - a) Le représentant de la République française a demandé que la deuxième partie du paragraphe 4, correspondant au point 4 de l'ordre du jour (Débat stratégique avec le Président du FIDA – Options du FIDA en matière de stratégie financière à l'horizon 2030 et au-delà), soit modifiée comme suit:

« 4. [...] Le Conseil a accueilli favorablement la proposition d'examen de la stratégie financière et souligné la nécessité de s'appuyer sur les récentes réformes mises en place et sur ~~une~~ vision cohérente et prospective, reposant sur une analyse solide, étayée par des données probantes, des différentes options et de leurs implications, arbitrages et risques, tout en gardant à l'esprit le mandat principal et l'avantage comparatif du Fonds. Les membres ont souligné l'importance des contributions de base pour que les financements à des conditions concessionnelles restent le fondement du modèle financier du FIDA, et noté qu'il est toujours important de parvenir à des reconstitutions de ressources élevées. »
 - b) Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé que la première partie du paragraphe 5 et le paragraphe 6, correspondant au point 4 de l'ordre du jour (Débat stratégique avec le Président du FIDA – Options du FIDA en matière de stratégie financière à l'horizon 2030 et au-delà), soient modifiés comme suit:

« 5. Le Conseil d'administration a encouragé la direction à prendre en compte les recommandations issues de l'examen indépendant du Groupe des 20 (G20) concernant les cadres d'adéquation des fonds propres des banques multilatérales de développement, ~~et s'est~~ Les membres se sont prononcés en faveur ~~des améliorations à apporter au~~ d'une étude plus approfondie des éventuelles manières d'améliorer le modèle de financement hybride du FIDA en envisageant notamment de ~~l'étendre à~~ d'adopter de nouveaux instruments financiers. [...]

6. Les représentants se sont montrés ouverts à l'idée d'analyser et d'examiner plus avant la possibilité d'accroître la capacité de prêts concessionnels, en notant toutefois que la viabilité financière à long terme du FIDA, sa note de crédit et son statut de créancier privilégié devaient être préservés. Des renseignements complémentaires ont été demandés à propos de l'impact potentiel des différentes options financières sur les perspectives financières, les opérations et l'impact sur le développement du FIDA. Le Conseil a approuvé et salué la position de la direction, selon laquelle 100% du financement de base continuerait d'être consacré aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, en mettant davantage l'accent sur l'Afrique. La direction a également été encouragée à continuer d'adhérer au principe d'universalité ~~dans l'exécution du~~ programme de prêts et dons et de collaborer étroitement avec les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Les membres se sont montrés ouverts à l'idée de discuter d'instruments financiers supplémentaires, notamment des garanties de crédit partielles, des fonds climatiques verticaux, des accords d'échange d'exposition et de l'expansion du capital exigible. »

- c) Les représentants de la République française et des États-Unis d'Amérique ont demandé que le paragraphe 48, correspondant au point 7 c) de l'ordre du jour (Brésil: programme d'options stratégiques pour le pays 2024-2029), soit modifié comme suit:
- « 48. Dans une déclaration faite au nom du Gouvernement, Son Excellence Madame l'Ambassadrice Carla Barroso Carneiro a souligné la concordance du COSOP avec l'objectif politique global national d'éradication de la faim et de la pauvreté, ainsi qu'avec les politiques et les directives du FIDA. La représentante du Brésil et la direction du FIDA ont également précisé que les progrès seraient évalués par rapport aux cibles escomptées à l'achèvement du COSOP, conformément à la Politique en matière de reclassement. Cela serait reflété dans le prochain examen annuel du COSOP. Des examens annuels et à mi-parcours seraient menés et permettraient de tenir compte des conseils et des commentaires des membres. Les représentants ont salué cette précision et souligné l'importance de ces évaluations régulières. »
- d) Le représentant de la République populaire de Chine a demandé que la première partie du paragraphe 52, correspondant au point 7 c) de l'ordre du jour (Brésil: programme d'options stratégiques pour le pays 2024-2029), soit modifiée comme suit:
- « 52. Plusieurs Les représentants ont accueilli favorablement l'examen du COSOP du Brésil au cours de la session, étant donné qu'il s'agissait du premier COSOP d'un pays ayant dépassé le seuil de revenu déclenchant un examen de reclassement pendant trois années consécutives et certains ont demandé que cette approche soit adoptée à l'avenir à tous les COSOP de ce type. Plusieurs représentants sont convenus de la nécessité de laisser s'écouler un peu de temps avant d'évaluer l'exécution de la Politique du FIDA en matière de reclassement et de tirer les enseignements qui s'imposent. Un large consensus s'est dégagé sur le fait que, tout en accordant la priorité à l'aide aux pays les plus pauvres, le FIDA devrait continuer à adhérer au principe d'universalité, la coopération du FIDA avec les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure étant cruciale. [...] »
2. Conformément à l'article 12.3 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, aux termes duquel « tout représentant d'un membre ou d'un suppléant peut demander que l'opinion qu'il a exprimée au cours d'une séance figure au procès-verbal de ladite séance », et à la demande du représentant de la République populaire de Chine, la deuxième partie du paragraphe 52, correspondant au point 7 c) de l'ordre du jour (Brésil: programme d'options stratégiques pour le pays 2024-2029), sera modifiée comme indiqué ci-après.
- « 52. [...] Dans ce contexte, le représentant de la Chine a demandé que le procès-verbal reflète ~~son~~ le désaccord de la Chine avec l'utilisation du terme « graduation COSOP » (COSOP de reclassement) qui pourrait ~~donner l'impression~~ prêter à confusion et donner fortement à penser que le reclassement interviendrait après la période du COSOP. Ces COSOP avaient pour but de définir la trajectoire du pays, et le FIDA et l'emprunteur détermineraient si le reclassement était possible. »